

Fiche de Données de Sécurité selon le règlement (CE) n°1907/2006

1. Identification de la substance/ du mélange et de la société

Nom commercial : STARLINE XTRA
Substance pure/mélange : mélange
Utilisation : Fongicide
Société : SAS TOP
Place du 14 Juillet
80800 Villers-Bretonneux
Tél. : 03.22.48.00.33
Email : bourgeois3@orange.fr

Numéro d'appel d'urgence

- Centre Anti-poisons et de Toxicovigilance de Paris (24 heures sur 24 – 7 jours sur 7)
Tél : +33 (0)1 40 05 48 48
- Numéro ORFILA (INRS) : Tel: + 33 (0)1 45 42 59 59

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (UE) 1272/2008 (CLP)

Toxicité aiguë	Catégorie 4	H302
Toxicité aiguë	Catégorie 4	H332
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 1B	H360D
Toxicité aiguë pour le milieu aquatique	Catégorie 1	H400
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	Catégorie 1	H410

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage : Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Pictogramme :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger

H302	Nocif en cas d'ingestion
H332	Nocif en cas d'inhalation
H360D	Peut nuire au fœtus
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
P261	Éviter de respirer les embruns de pulvérisation.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.

- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
- P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
- P391 Recueillir le produit répandu.
- P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Phrases Additionnelles :

- EUH208 Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.
- EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

SP1 – Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes].

SPe2 – Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer plus d'une fois par culture sur sols artificiellement drainés ayant une teneur en argile supérieure ou égale à 45% pour les usages sur céréales d'hiver, crucifères oléagineuses d'hiver, lin et porte-graines graminées fourragères et à gazons.

SPe2 – Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer plus d'une fois par culture sur sols artificiellement drainés pour les usages sur légumineuses.

SPe3 – Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages sur crucifères oléagineuses, lin, céréales de printemps et betterave.

SPe3 – Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau, dans le cas de 2 applications pour les usages sur céréales d'hiver, légumineuses, graines protéagineuses et porte graines graminées fourragères et à gazons.

SPe3 – Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau, dans le cas d'une application, pour les usages sur céréales d'hiver, légumineuses, graines protéagineuses et porte graines graminées fourragères et à gazons.

Spa1 – Pour éviter le développement de résistances au cyproconazole, le nombre d'applications du produit est limité à 1 application maximum par culture sur blé.

Délai de rentrée sur les parcelles traitées : 48 heures.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette :

- Cyproconazole (ISO)
- azoxystrobine
- C16-18 alcohols, ethoxylated

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio - accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

3. Composition /Informations sur les composants

<i>Nom Chimique</i>	<i>% poids/poids</i>	<i>N° CAS</i>	<i>N° CE</i>	<i>N° Index</i>	<i>Mentions de danger</i>
C16-18 alcohols, ethoxylated	>= 20- < 30	68439-49-6	500-121-8	-	Acute Tox. 4 (H302) Eye Dam. 1 (H318)
Azoxystrobine	>=10-<20	131860-33-8	-	607-256-00-8	Acute Tox. 3 (H331) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)
Cyproconazole (ISO)	>=5 -<10	94361-06-5	-	605-032-00-X	Acute Tox. 4 (H302) Repr. 1B (H360D) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)
Naphthalenesulfonic acid, dimethyl-, polymer with formaldehyde and methylnaphthalenesulfonic acid, sodium salt	>=1 – <3	9084-06-4			Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319)
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	<0,05	2634-33-5	220-120-9	613-088-00-6	Acute Tox. 4 (H302) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1 (H317) Aquatic Acute 1 (H400)

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16.

4. Premiers secours

4.1 Descriptions des premiers secours

Conseils généraux : Se munir de l'emballage, de l'étiquette ou de la fiche de données de sécurité lorsque vous appelez le numéro d'urgence, un centre anti-poison ou un médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement.

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre anti-poison.

En cas de contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact. Un examen médical immédiat est requis.

En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. NE PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effet, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers

Traitement : Il n'y a pas d'antidote spécifique disponible. Traiter de façon symptomatique

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

- **Moyen d'extinction pour les petits feux** : pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone
- **Moyen d'extinction pour les grands feux** : mousse résistant à l'alcool ou eau pulvérisée
- **Moyens d'extinction inappropriés** : ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie :

Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager (voir chapitre 10).
L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection particulier pour les pompiers : porter une combinaison de protection complète et un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire :

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.
Éviter la formation de poussières

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement :

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthode de nettoyage :

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

Nettoyer soigneusement la surface contaminée.

Nettoyer à l'aide de détergents. Eviter les solvants.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

6.4 Référence à d'autres sections

Pour des considérations sur l'élimination, voir section 13. Voir les mesures de protections des sections 7 et 8.

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger :

Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Équipement de protection individuel, voir section 8.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités.

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : pas de conditions spéciales de stockage requises. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Conserver hors de la portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Autres données :

Physiquement et chimiquement stable pour au moins 2 ans s'il est entreposé à température ambiante dans ses contenants d'origine hermétiquement fermés.

7.3 Utilisation (s) finale (s) particulière (s)

Utilisation(s) particulière(s) :

Pour une utilisation correcte et sûre de ce produit, veuillez-vous référer aux conditions d'homologation indiquées sur l'étiquette du produit.

8. Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	N° CAS	Type de valeur	Paramètres de contrôle
Azoxystrobine	131860-33-8	TWA	48 mg/m ³
Cyproconazole (ISO)	94361-06-5	TWA	0.5 mg/m ³

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique :

Les recommandations suivantes concernant le contrôle de l'exposition/la protection individuelle sont destinées à la fabrication, la formulation, l'emballage et l'utilisation du produit. Pour des usages commerciaux et /ou l'usage agricole, consultez l'étiquette du produit.

Retenue et/ou séparation sont les mesures de protection technique les plus fiables si l'exposition ne peut être éliminée.

L'importance de ces mesures de protection dépend des risques réels en service.

Maintenir les concentrations dans l'air au-dessous des standards d'exposition professionnelle.

Si nécessaire, demander des recommandations supplémentaires concernant l'hygiène du travail.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

Protection des mains :

Matériel : Caoutchouc nitrile

Délai de rupture: > 480 min

Épaisseur du gant: 0,5 mm

Porter des gants de protection. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et diffère d'un fournisseur à l'autre. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants.

Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Le temps de pénétration dépend, entre autres choses de la matière, de l'épaisseur et du type de gants et doit donc être mesuré dans chaque cas. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique.

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive

Protection de la peau et du corps:

Choisir une protection corporelle en relation avec le type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spécificités du poste de travail.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Porter selon besoins: Vêtements étanches

Protection respiratoire :

Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

Appareils de protection respiratoires adéquats:

Appareil de protection respiratoire à filtre à particules (EN143)

La classe de filtre pour l'appareil respiratoire doit convenir pour la concentration maximum attendue du contaminant (gaz/vapeur/aérosols/particules) lors de la manipulation du produit. Si cette concentration est dépassée, on doit utiliser un appareil de protection respiratoire isolant autonome.

Filtre de type : Type de particules (P)

Mesures de protection :

L'utilisation de mesures techniques devrait toujours avoir priorité sur l'utilisation d'équipement de protection personnelle.

Pour la sélection de l'équipement de protection personnelle, demander un conseil professionnel approprié.

Pour plus de recommandations spécifiques à l'utilisation de ce produit, consulter l'étiquette.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect :	suspension
Couleur :	jaune clair à jaune
Odeur :	douceâtre
Seuil olfactif :	donnée non disponible
pH :	5 - 9 - Concentration 1 % w/v
Taux d'évaporation :	donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition :	1.013 hPa
Point d'éclair :	> 100 °C
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité :	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative :	Donnée non disponible
Densité :	1,1 g/cm ³ (20°C)
Solubilité(s) :	Miscible (solvant :eau)
Température d'auto-inflammabilité	455 °C
Température de décomposition	Donnée non disponible
Viscosité dynamique [mPa.s]	124 - 657 (40 °C) 203 - 855 (20 °C)
Propriétés explosives	Non explosif
Propriétés comburantes	La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

9.2 Autres informations

Tension superficielle : 29,4 mN/m (20 °C)

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune raisonnablement prévisible.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.5 Matières incompatibles

Aucun(e) à notre connaissance

10.6 Produits de décomposition dangereux

La combustion ou la décomposition thermique libère des vapeurs toxiques et irritantes.

Oxydes de carbone,
Oxydes d'azote (NOx),
Oxydes de soufre,
Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique),
Acide chlorhydrique.

11. Informations toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Produit

Toxicité aiguë :

- Voie orale DL50 (mg/kg) > 2.000 (rat, mâle)
> 500 - < 2.000 (rat, femelle)
- Voie cutanée (rat, mâle et femelle)
DL50 (mg/kg) > 5000
- Inhalation (rat, mâle et femelle) > 2,58
CL50 (mg/L/4h) Atmosphère de test : poussières/brouillard
Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique
après une inhalation de courte durée

Composants:

C16-18 alcools, ethoxylated: Toxicité aiguë par voie orale

Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique
après une seule ingestion.

azoxystrobine:

Toxicité aiguë :

- Voie orale (rat) DL50 (mâle et femelle) : > 5000 mg/kg
- Voie cutanée (rat, mâle et femelle) : > 2000 (mâle et femelle)
DL50 (mg/kg) : Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas
de toxicité aiguë par la peau
- Inhalation (rat) CL50 (mg/L/4h) : 0,7 (femelle)
0,9 (mâle)
Atmosphère de test : poussières/brouillard.

cyproconazole (ISO):

Toxicité aiguë :

- Voie orale (Rat, femelle) DL50 : 350 mg/kg
Estimation de la toxicité aiguë : 500 mg/kg
Méthode : conversion en valeurs ponctuelles estimées de
toxicité aiguë
- Voie cutanée (rat, mâle et femelle) : > 2000
DL50 (mg/kg) : Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas
de toxicité aiguë par la peau
- Inhalation (rat, mâle et femelle) : > 5,65
CL50 (mg/L/4h) Atmosphère de test : poussières/brouillard.
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas
de toxicité aiguë par inhalation.

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one : **Toxicité aiguë par voie orale :**

Evaluation : le composant/mélange est modérément
toxique après une seule ingestion

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Espèce Lapin

Résultat Pas d'irritation de la peau

Composants:

azoxystrobine:

Espèce Lapin
Résultat Pas d'irritation de la peau

cyproconazole (ISO):

Espèce Lapin
Résultat Pas d'irritation de la peau

naphthalenesulfonic acid, dimethyl-, polymer with formaldehyde and methylnaphthalenesulfonic acid, sodium salt:

Espèce Lapin
Résultat Irritant pour la peau.

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Résultat Irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Espèce Lapin
Résultat Pas d'irritation des yeux

Composants:

C16-18 alcohols, ethoxylated:

Espèce Lapin
Résultat Effets irréversibles sur les yeux

azoxystrobine:

Espèce Lapin
Résultat Pas d'irritation des yeux

cyproconazole (ISO):

Espèce Lapin
Résultat Pas d'irritation des yeux

naphthalenesulfonic acid, dimethyl-, polymer with formaldehyde and methylnaphthalenesulfonic acid, sodium salt:

Espèce Lapin
Résultat Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Résultat Risque de lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Espèce Cochon d'Inde
Résultat N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Composants:

azoxystrobine:

Espèce Cochon d'Inde
Résultat N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

cyproconazole (ISO):

Espèce Cochon d'Inde
 Résultat N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Résultat Sensibilisation de la peau probable ou prouvée chez l'homme

Mutagénicité sur les cellules germinales**Composants:****azoxystrobine:**

Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

cyproconazole (ISO):

Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

Cancérogénicité**Composants:****azoxystrobine:**

Evaluation : Aucune preuve de carcinogénicité dans des études sur des animaux.

cyproconazole (ISO):

Evaluation : Aucune preuve de carcinogénicité dans des études sur des animaux.

Toxicité pour la reproduction**Composants:****azoxystrobine:**

- Evaluation : Pas toxique pour la reproduction

cyproconazole (ISO):

- Evaluation : Peut nuire au fœtus.

Toxicité à dose répétée**Composants:****Azoxystrobine :**

Remarques : Aucun effet indésirable n'a été observé dans les tests de toxicité chronique.

cyproconazole (ISO) :

Remarques : Aucun effet indésirable n'a été observé dans les tests de toxicité chronique.

12. Informations écologiques**12.1 Toxicité****Produit:**

96h – CL50 – Poisson Oncorhynchus Mykiss (mg/L)	1,8
48h - CE50 – invertébrés aquatiques Daphnia magna (mg/L)	1,2
96h – CE50r – Algue Pseudokirchneriella	4,27

Subcapitata (mg/L)

96h – NOEC - Algue *Pseudokirchneriella*
Subcapitata (mg/L) 0,25 (Point final : taux de croissance)

Evaluation Ecotoxicologique**Toxicité aiguë pour le milieu aquatique**

Très toxique pour les organismes aquatiques

Toxicité chronique pour le milieu aquatique

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Composants:**Azoxystrobine**96h – CL50 – Poisson *Oncorhynchus*

Mykiss (mg/L) 0,47

48h - CE50 – invertébrés aquatiques 0,28

Daphnia magna (mg/L)

96h – CE50 – invertébrés aquatiques 0,055

Americamysis bahia (mg/l)

96h – CE50 – Algue *Pseudokirchneriella* 2

Subcapitata (mg/L)

96h – NOEC - Algue *Pseudokirchneriella*
Subcapitata (mg/L) 0,038 (Point final : taux de croissance)

96h – CE50 – Algue *Navicula pelliculosa*
(mg/L) 0,301

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu
Aquatique) 10

Toxicité pour les microorganismes6h –Cl50 – *Pseudomonas putida* (Bacille) 3.2*Pseudomonas putida* (mg/L)**Toxicité chronique**28 jours – NOEC – Poisson *Oncorhynchus* 0,16

Mykiss (mg/L)

33 jours – NOEC – Poisson Pimephales 0,147

Promelas (mg/L)

21 jours – NOEC – Daphnie et autres invertébrés 0,044

aquatiques Daphnia magna (mg/L)

28 jours – NOEC – Daphnie et autre invertébrés 0,0095

Aquatiques *Americamysis bahia* (mg/L)

Facteur M (toxicité chronique pour le milieu
Aquatique) 10

Cyproconazole (ISO)96h – CL50 – Poisson *Oncorhynchus* 19

Mykiss (mg/L)

48h – CE50 – Invertébrés aquatiques 26

Daphnia magna (mg/L)

96h – CE50 – Algue *Desmodesmus* 0,0777*Subspicatus* (mg/L)96h – NOEC – Algue *Desmodesmus* 0,021*Subspicatus* (mg/L)7 jours – CE50 – Algue *Lemma gibba* 0,2

(mg/L)

7 jours – NOEC – Algue <i>Lemma gibba</i> (mg/L)	0,025 (point final : taux de croissance)
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	10
Toxicité chronique	0,305
93 jours – NOEC – Poisson <i>Oncorhynchus Mykiss</i> (mg/L) :	
21 jours – NOEC – Daphnie et autres invertébrés aquatiques <i>Daphnia magna</i> (mg/L) :	0,023
Facteur M (toxicité chronique pour le milieu aquatique) :	1
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one Evaluation Ecotoxicologique Toxicité aiguë pour le milieu aquatique	Très toxique pour les organismes aquatiques

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

azoxystrobine:

Biodégradabilité	Résultat: difficilement biodégradable.
Stabilité dans l'eau	Dégradation par périodes de demi-vie: 214 jr Remarque : la substance est stable dans l'eau.

cyproconazole (ISO):

Biodégradabilité	Résultat: difficilement biodégradable.
Stabilité dans l'eau	Dégradation par périodes de demi-vie: 5 jr (20 °C) Remarque : le produit n'est pas persistant.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

azoxystrobine:

Bioaccumulation	Remarque : ne montre pas de bioaccumulation.
-----------------	--

cyproconazole (ISO):

Bioaccumulation	Remarque: ne montre pas de bioaccumulation.
Coefficient de partage: n-octanol/ eau :	log Pow: 3,1 (25 °C)

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

Azoxystrobine :

Répartition entre les compartiments environnementaux	Remarques: L'azoxystrobine montre une faible à très grande mobilité dans le sol.
Stabilité dans le sol	Pourcentage de dissipation: 50 % (DT50 : 80 jours) Remarque: Le produit n'est pas persistant.

cyproconazole (ISO):

Répartition entre les compartiments

Environnementaux

Stabilité dans le sol

Remarque : Faible à moyen à la mobilité dans le sol.

Pourcentage de dissipation: 50 % (DT50 : 100 – 124 jours)

Remarque: Le produit n'est pas persistant.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Composants:**azoxystrobine:**

Evaluation

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).. Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Autres effets néfastes

Produit**Information écologique supplémentaire :**

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Dérivé des composants.

13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Produit :

Faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.

Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Emballages contaminés :

Réemploi de l'emballage interdit. Rincer soigneusement le bidon en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor.

Code des déchets : emballages souillés

150110, emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

14. Informations relatives au transport

Numéro ONU

ADN : UN 3082

ADR : UN 3082

RID : UN 3082

IMDG : UN 3082

IATA : UN 3082

Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE
L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
(AZOXYSTROBIN ET CYPROCONAZOLE)

ADR : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE
L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
(AZOXYSTROBIN ET CYPROCONAZOLE)

RID : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE
L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
(AZOXYSTROBIN ET CYPROCONAZOLE)

IMDG : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,
N.O.S. (AZOXYSTROBIN ET CYPROCONAZOLE)

IATA : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.
(PYMETROZINE)

Classe(s) de danger :

ADN : 9

ADR : 9

RID : 9

IMDG : 9

IATA : 9

Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du danger : 90
Étiquettes : 9

ADR

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du danger : 90
Étiquettes : 9
Code de restriction en tunnels : (-)

RID

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du danger : 90
Étiquettes : 9

IMDG

Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
EmS Code : F-A, S-F

IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) :	964
Instruction d'emballage (LQ) :	Y964
Groupe d'emballage :	III
Étiquettes :	Miscellaneous

IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) :	964
Instruction d'emballage (LQ) :	Y964
Groupe d'emballage :	III
Étiquettes :	Miscellaneous

Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environnement : oui

ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

RID

Dangereux pour l'environnement : oui

IMDG

Polluant marin : oui

IATA (Passager)

Polluant marin : oui

IATA (Cargo)

Polluant marin : oui

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :

Non applicable.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

15. Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Catégories de danger selon Directive 2015/18/UE « SEVESO III » :

E1 Danger pour l'environnement aquatique dans la catégorie aiguë 1 ou chronique 1

Rubriques pertinentes selon la nomenclature ICPE (France) : 4510

Rubrique contraignante : 4510.

Préconisations relatives à la protection des opérateurs et des travailleurs

Pour protéger l'opérateur, porter :

Pendant le mélange/chargement :

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3,
- Combinaison de travail tissée en polyester 65% / coton 35% avec un grammage de 230g/m² ou plus avec traitement déperlant,
- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB(3) à porter par-dessus la combinaison précitée,
- Lunettes de sécurité ou écran facial certifié norme EN 166 (CE, sigle 3).

Pendant l'application :

- Combinaison de travail tissée en polyester 65% / coton 35% avec un grammage de 230g/m² ou plus avec traitement déperlant,
- Si application avec tracteur sans cabine :*
- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique pendant l'application et dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation.

Si application avec tracteur avec cabine :

- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

Pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation :

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3,
- Combinaison de travail tissée en polyester 65% / coton 35% avec un grammage de 230g/m² ou plus avec traitement déperlant,
- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB(3) à porter par-dessus la combinaison précitée,
- Lunettes de sécurité ou écran facial certifié norme EN 166 (CE, sigle 3).

Pour protéger le travailleur : porter une combinaison de travail en polyester 65% / coton 35% avec un grammage de 230g/m² ou plus avec traitement déperlant.

Autres réglementations:

Observer la directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du risque chimique n'est pas exigée pour cette substance lorsqu'elle est utilisée pour les applications spécifiées.

16. Autres informations

Texte intégral des mentions H

- H302 : Nocif en cas d'ingestion.
- H315 : Provoque une irritation cutanée.
- H317 : Peut provoquer une allergie cutanée
- H318 : Provoque des lésions oculaires graves.
- H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
- H331 : Toxique par inhalation.
- H360D : Peut nuire au fœtus.
- H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

- Acute Tox. : Toxicité aiguë
- Aquatic Acute : Toxicité aiguë pour le milieu aquatique
- Aquatic Chronic : Toxicité chronique pour le milieu aquatique
- Eye Dam. : Lésions oculaires graves
- Eye Irrit. : Irritation oculaire
- Repr. : Toxicité pour la reproduction
- Skin Irrit. : Irritation cutanée
- Skin Sens. : Sensibilisation cutanée

- ADN : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
- ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par la route
- CLP : Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances chimiques ; Règlement (CE) n°1272/2008
- CE Number : Numéro de Communauté Européenne
- CEx : Concentration associée à X% de réponse
- CErx : Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x%
- CI50 : Concentration inhibitrice demi maximale

CL50 :	Concentration létale pour 50% d'une population test
DL50 :	Dose létale pour 50% d'une population test
DT50 :	Temps requis pour une substance active pour se dissiper de 50%
EmS :	Horaire d'urgence
IATA :	Association internationale du transport aérien
IBC :	Code International pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac.
ICAO :	Organisation de l'aviation civile internationale
IMDG :	Code maritime international des marchandises dangereuses
MARPOL :	Convention internationale pour la prévention de la pollution pour les navires
N.O.S. :	Non spécifié
NO(A)EC :	Effet de concentration non observé (négatif)
NO(A)EL :	Effet non observé (nocif)
NOEL :	No Observed Effect Level = Dose sans Effet Observable
PBT :	Persistant, bioaccumulable et toxique
RID :	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
UN :	Nations Unies
vPvB :	Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Type de formulation : SC – suspension concentrée
Utilisation professionnelle

Classification du mélange

Acute Tox. 4 H302
Acute Tox. 4 H332
Repr. 1B H360D
Aquatic Acute 1 H400
Aquatic Chronic 1 H410

Procédure de classification

Sur la base de données d'essai
Sur la base de données d'essai
Méthode de calcul
Sur la base de données d'essai
Sur la base de données d'essai

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FDS mise à jour le 13/09/18

